



**Maître d'Ouvrage**

Centre communal d'action sociale de Romagnat  
3 rue des Fours à Chaux  
63540 ROMAGNAT

APPEL D'OFFRES RESTREINT

**CONSULTATION  
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE  
RELATIVE à la CONSTRUCTION D'UN  
POLE PETITE ENFANCE  
DE ROMAGNAT**

**REGLEMENT DE CONSULTATION – RC**

**Date et heure limite de remise des candidatures :**

**Lundi 16/09/2024 à 12h00**

*La présente consultation pourra faire l'objet de rectificatifs.*

*A ce titre, toute entreprise non identifiée lors du téléchargement du dossier de consultation ou ayant indiqué une adresse électronique non valide, ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre du représentant du pouvoir adjudicateur.*

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
1.1. <b>Objet de la consultation</b> .....	3
1.2. <b>Déroulement de la consultation</b> .....	3
1.3. <b>Durée de validité des offres</b> .....	3
1.4. <b>Capacités minimales</b> .....	3
1.5. <b>Forme juridique de l'attributaire</b> .....	4
1.6. <b>Nomenclature</b> .....	4
ARTICLE 2 ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE .....	4
2.1. <b>Représentation du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché</b> .....	4
2.2. <b>Conduite d'opération</b> .....	5
ARTICLE 3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	5
3.1. <b>Mode de la consultation</b> .....	5
3.2. <b>Forme du marché</b> .....	5
3.3. <b>Prestations similaires susceptibles d'entrer dans le champ de l'opération</b> .....	5
3.4. <b>Variantes libres</b> .....	5
3.5. <b>Variantes imposées</b> .....	5
3.6. <b>Prestations supplémentaires éventuelles</b> .....	6
3.7. <b>Développement durable</b> .....	6
3.8. <b>Visite du site</b> .....	6
ARTICLE 4 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	6
ARTICLE 5 PROCEDURES DE RECOURS .....	6
ARTICLE 6 ANNEXE(S) .....	7
PHASE 1 - CANDIDATURE	
ARTICLE 7 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
ARTICLE 8 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE .....	8
ARTICLE 9 DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT .....	8
9.1. <b>Modalités de présentation des candidatures</b> .....	8
ARTICLE 10 CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES .....	9
ARTICLE 11 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES .....	11
ARTICLE 12 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION .....	11

# I. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

## I.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la conception et le suivi des travaux liés à l'aménagement d'un Pôle petite enfance dans un bâtiment existant.

## I.2 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter un projet et une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis.

## I.3 - Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des candidatures et des offres.

## I.4 - Capacités minimales

L'avis d'appel public à la concurrence s'adresse à un candidat ou un groupement candidat disposant, à minima, des compétences suivantes :

- Architecture (en application de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture)
- Economie de la construction
- Structure
- Thermique / Fluides (courant fort / courant faible, CVC)
- Energie et environnement (STD, FLJ, ACV, confort thermique)
- Acoustique
- Voirie et réseaux divers (VRD)
- Aménagement paysager (paysagiste-concepteur)
- Ordonnancement pilotage coordination (OPC)
- Spécialiste désamiantage et démolition

L'ensemble des compétences précitées devront être clairement identifiées et l'absence de l'une ou plusieurs de ces compétences est éliminatoire.

## I.5 - Forme juridique de l'attributaire

Le marché pourra être attribué à un seul candidat ou à un groupement candidat.

En cas de groupement, les candidats sont autorisés à présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la nature du marché, le pouvoir adjudicateur apprécierait que le rôle de mandataire soit assuré par l'entité possédant la compétence en architecture.

Cette entité sera également celle qui pilotera les études de conception, assurera la synthèse entre toutes les problématiques, et la personne la représentant sera l'interlocuteur principal de la maîtrise d'ouvrage.

Le suivi de l'opération par le maître d'ouvrage sera assuré par la Direction de l'Architecture et des Bâtiments pendant toute la durée de l'opération.

L'assistant de la maîtrise d'ouvrage assurera un suivi de l'opération jusqu'à la phase APD.

- Il est interdit aux candidats de soumissionner en qualité de mandataire de plusieurs groupements.
- Un membre d'un groupement (sauf le mandataire) peut candidater en tant que membre d'un autre groupement.

## I.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71221000-3	Services d'architecte pour les bâtiments

## II. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

### II.1 - Représentation du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché

Pour l'exécution du présent marché le maître de l'ouvrage, est représenté par le Président du Centre Communal d'Action Social de Romagnat, Monsieur Laurent BRUNMUROL.

Centre communal d'action sociale de Romagnat

3 rue des Fours à Chaux

63540 ROMAGNAT



## **II.2 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération est assurée par la Direction du Centre communal d'action sociale de Romagnat :

Centre communal d'action sociale de Romagnat  
3 rue des Fours à Chaux  
63540 ROMAGNAT

La maîtrise d'ouvrage pourra être assistée par l'A.M.O. dès la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

## **III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **III.1 - Mode de la consultation**

Il s'agit d'un appel d'offres restreint de maîtrise d'oeuvre passé en application des articles R2361-2 à R2361-7 du Code de la Commande Publique.

La date et l'heure limite de réception des candidatures sont fixées en page de garde du présent document.

La date et l'heure limite de réception des projets seront indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner adressée aux candidats admis à remettre un projet ou dans le règlement de la consultation de la phase offre.

Il est toutefois précisé qu'avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les candidats sélectionnés le seront à titre provisoire en attendant qu'ils produisent dans les conditions de l'article R2144-5 du Code de la Commande Publique les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-9 du même Code.

### **III.2 - Forme du marché**

Il s'agit d'un marché ordinaire non alloti.

### **III.3 - Prestations similaires susceptibles d'entrer dans le champ de l'opération**

En application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs marchés négociés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable et relatifs à des prestations similaires pourront être passés ultérieurement. La durée pendant laquelle le ou les nouveaux marchés publics pourront être conclus ne pourra dépasser trois ans à compter de la notification du marché public initial.

### **III.4 - Variantes libres**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

### **III.5 - Variantes imposées**

Sans objet.



### III.6 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

### III.7 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

### III.8 - Visite du site

Les candidats souhaitant remettre une candidature devront préalablement avoir visité le site. A cette fin, ils devront prendre contact avec **Monsieur Anthony LAURIER au 06 87 60 61 05**.

Il ne sera répondu à aucune question au cours de la visite. Les candidats devront poser leurs questions par écrit afin que chacun ait par écrit le même niveau d'information.

**Un certificat de visite sera remis à chaque candidat, lequel certificat devra être joint au dossier.**

## IV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout échange entre le représentant du maître d'ouvrage et les candidats se fera via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur donné ci-dessous. Par conséquent, pour obtenir tout renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront impérativement formuler leur demande via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres à l'adresse suivante :

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.webmarche.adullact.org>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

## V. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

**Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand**

6 Cours Sablon

CS 90129

63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Téléphone : 04.73.14.61.00



Voies et délais de recours dont dispose le candidat :

- référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat n°358994 du 4 novembre 2014, « Département du Tarn et Garonne ».

## VI. ANNEXES

Le présent règlement de concours (phase candidature) comprend les annexes suivantes :

Annexe 1 : « Cadre présentation generale et references » permettant aux candidats de renseigner les données relatives à leurs capacités professionnelles, techniques et économiques.

Annexe 2 : « Cadre composition et competences equipes » permettant aux candidats de présenter au moins 3 références choisies selon le cadre imposé.

## **PHASE 1 – CANDIDATURE**

### **(Objet du présent règlement de consultation)**

## **VII. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION - CANDIDATURE**

Le dossier de consultation propre à la phase candidature est composé des pièces suivantes :

- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Le présent règlement de consultation (phase candidature)
- Le Programme fourni en annexe
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Annexe 1 : Renseignements candidat (cadre de réponse)
- Annexe 2 : Références candidat (cadre de réponse)
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitance (DC4)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer, par tout moyen donnant date certaine, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

## **VIII. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE - CANDIDATURE**

Les candidats doivent télécharger le dossier gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.webmarche.adullact.org>

## **IX. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT – CANDIDATURE**

### **IX.1 - Modalités de présentation des candidatures**

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser soit la dernière version des formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Ces fichiers sont téléchargeables sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur.



Chaque candidat aura à produire un dossier complet, portant le nom du candidat (ou du mandataire le cas échéant) comprenant les documents ci-après :

- Une **lettre d'intention** signée du mandataire présentant chaque membre du groupement (rôle assuré par chacun) et les motivations relatives au projet notamment par rapport à ses caractéristiques techniques (3 pages A4 recto maximum).
- L'**annexe 1** « Cadre présentation générale et références » complétée pour chaque membre du groupement.
- L'**annexe 2** « Cadre composition et compétences équipes » complétée pour chaque membre du groupement et accompagnée des CV des membres des équipes dédiées au projet, et éventuellement une présentation libre de l'organisation des équipes du groupement.
- Les formulaires **DC1** et **DC2** complétés
- **PREUVES DE COMPETENCE** : Le candidat devra fournir tout moyen de preuves des compétences et qualifications exigées pour ce projet notamment par des références, certificats de qualification professionnelle, attestations de capacité délivrées par des acheteurs publics et privés, attestations de formation, ou titres d'études (ou équivalent) pour chaque domaine de compétences requis par le maître d'ouvrage à savoir :
  - Architecture\*
  - Economie de la construction
  - Structure
  - Thermique / Fluides (courant fort / courant faible, CVC)
  - Energie et environnement (STD, FLJ, ACV, confort thermique)
  - Acoustique
  - Voirie et réseaux divers (VRD)
  - Aménagement paysager (paysagiste-concepteur) \*
  - Ordonnancement pilotage coordination (OPC)
  - Spécialiste désamiantage et démolition
- Preuve d'une **assurance pour les risques professionnels** (RC) pour chaque membre du groupement

## X. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

**Les candidats doivent obligatoirement répondre sous format de pli électronique** sur la plateforme <http://www.webmarche.adullact.org>.

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, il est recommandé d'ouvrir un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

### Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures sont celles données sur la plateforme à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature :

Formats des fichiers autorisés : **.XLS(x), .DOC(x), .PPT(x), .PDF, ZIP, 7zip**



## Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés aux formats évoqués plus haut.

### a - Signature électronique :

**La signature électronique est autorisée mais pas obligatoire.**

### b - Copie de sauvegarde (support physique) - non obligatoire

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 4.3 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

## **CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE à la CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE DE ROMAGNAT** **COPIE DE SAUVEGARDE**

« NE PAS OUVRIR »

(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

Mairie de Romagnat  
Service FIMA  
Château de Bezance  
63540 ROMAGNAT

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé **avant la date limite fixée en page de garde du présent document.**

La réception des plis est assurée du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h**. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

**NOTA :**

Le candidat est informé que l'unité monétaire de compte du marché est l'euro.

Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui de l'offre présentée par le candidat au titre de son offre doivent être rédigés en langue française, conformément aux dispositions de la loi n° 94 665 du 4 août 1994 modifiée relative à l'emploi de la langue française et de sa circulaire d'application du 19 mars 1996 publiée au Journal Officiel du 20 mars 1996.

## XI. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures portera sur les compétences, références, moyens.

**LES CANDIDATS SERONT SELECTIONNES SUR LA BASE DES CRITERES SUIVANTS :**

CRITERES	PONDERATION
<b>CRITERE N°1 :</b>	40%
Capacités professionnelles du candidat appréciées au regard du nombre et de la pertinence des références présentées	
<b>CRITERE N°2 :</b>	25%
Capacités techniques du candidat appréciés au regard de la qualité des équipes dont il dispose et qui seront affectées au projet	
<b>CRITERE N°3 :</b>	25%
Capacités en termes de moyens techniques dont dispose le candidat en termes de matériels, infrastructures, équipements, solutions logicielles	
<b>CRITERE N°4 :</b>	10%
Capacités financières du candidat appréciés au regard du chiffre d'affaires global réalisé et du chiffre d'affaires réalisés sur des prestations similaires à celles objet du marché	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

**CRITERES OBJECTIFS DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS :**

**Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur retiendra les cinq (5) candidatures dont les capacités et les compétences correspondent le mieux à l'objet du marché conformément aux critères énoncés ci-dessus. Il pourra pour cela s'appuyer au besoin sur l'avis d'une commission technique et par des personnalités compétentes.**

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur à cinq, le pouvoir adjudicateur pourra continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

## XII. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

A l'issue de la consultation, aucune prime ne sera versée aux candidats puisqu'il n'est pas exigé d'esquisse dans cette consultation.

Les candidats seront informés de la décision du Maître d'Ouvrage via la plateforme à l'adresse suivante : <http://www.webmarche.adullact.org>.